

Initiatives ministérielles

Le député n'habite pas au Québec comme moi. Il n'a sans doute pas vécu au Québec comme moi. Si jamais il visite le Québec, je l'invite à venir dans ma circonscription. S'il avait vécu au Québec, il verrait bien qu'il y a urgence.

Le premier ministre s'est engagé à apporter les changements nécessaires. Il devait y donner suite, non pas de façon précipitée, mais en faisant preuve de leadership. C'est ce qu'il a fait.

Si on examine la situation dans l'île de Montréal, on constate qu'il y a de nombreux chômeurs et un niveau de pauvreté parmi les plus élevés. La querelle constitutionnelle qui dure depuis 1976 a mis notre région dans ce piètre état.

Le premier ministre a dû agir en faisant preuve de leadership, pour assurer, comme il l'a dit à Toronto, une certaine stabilité politique non seulement au Canada mais avant tout au Québec.

Bon nombre de mes collègues du Québec connaissent des histoires d'horreur au sujet de petites entreprises et même de grandes sociétés qui vont s'établir ailleurs, non pas à Toronto ou dans d'autres régions au Canada comme en 1976, mais à Plattsburg et en Floride. Je parlais récemment à un vice-président de Northern Telecom qui va ouvrir une usine dans le sud-est asiatique à cause de l'incertitude actuelle. Le premier ministre devait donc réagir.

En ce qui concerne le veto, le gouvernement fédéral prête ce droit. Les députés savent que le gouvernement fédéral possède un droit de veto sur tous les aspects des modifications constitutionnelles, qu'il y ait trois ou quatre formules d'amendement. Le gouvernement a simplement prêté son droit de veto à chacune des cinq régions. Cela nous a permis de contourner le délicat problème de la réforme constitutionnelle qui a toujours échoué dans le passé.

J'espère que les députés réformistes mettront de côté leurs manoeuvres partisans. Après avoir célébré la période des Fêtes dans la paix et l'amour avec vos familles, comme les Canadiens le font toujours, j'espère que vous reviendrez en février prêts à collaborer avec le gouvernement et les premiers ministres provinciaux pour réaliser l'unité que nous méritons.

Le Président: Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence plutôt qu'à leurs collègues.

[Français]

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, je pense qu'on est dans les cinq dernières minutes de débat cet après-midi, et je vais tenter d'être bref. C'est peut-être la dernière fois qu'on a la chance de parler cette année. J'ai écouté attentivement le député de Vaudreuil. Il a soulevé beaucoup de points. Il connaît aussi la position du Bloc québécois sur le sujet du droit de veto.

Je tiens à rappeler, tel que je l'ai lu, tel que je l'ai entendu du ministre de la Justice, que ce n'est pas un droit de veto constitutionnel, c'est pour guider le Parlement canadien. C'est pour ça que les Québécois ont compris que ça ne répond pas à ce qu'ils attendaient. Je tiens également à rappeler que ce qu'on dit ici en Chambre représente l'opinion du peuple québécois.

Je tiens à rappeler au député. . .

M. Discepola: Nous, on n'est pas Québécois?

M. Bernier (Gaspé): Non, mais je tiens à rappeler au député que s'il lit encore les journaux québécois, il apprendra qu'à peine 24 p. 100 de la population québécoise croient que les propositions du premier ministre répondront à ce qu'on attendait.

À ce moment-là, avec à peine 24 p. 100, vous comprendrez qu'on a encore le droit de se lever pour dire: «Écoutez, c'est une coquille vide.» Il ne faut pas oublier aussi que 94 p. 100 des gens au Québec se sont prononcés lors du dernier référendum, et je vais conclure là-dessus, ce qui veut dire que les Québécois, dans une proportion de 9,4 personnes sur 10, ont compris la question. Je ne comprends pas que le Québécois de Saint-Maurice, lui, ne l'ait pas comprise.

Le Président: Vous disposez de trente secondes pour une brève réponse.

M. Discepola: Trente secondes. Très bien, monsieur le Président.

Le droit de veto constitutionnel, on est prêt à l'enchâsser dans la Constitution, mais c'est son propre chef qui s'y oppose. C'est lui qui nous en empêche.

Si jamais il changeait d'opinion, comme il l'a fait plusieurs fois dans sa vie, on serait ouverts et disponibles à enchâsser le droit de veto. Mais avec les moyens que nous avons, on a pris la décision de reconnaître le droit de veto dans cette Chambre, dans les décisions prises par les différents ministères. On prête notre droit de veto, comme gouvernement, aux différentes régions, incluant la province de Québec.

Mais si votre chef décide de changer d'idée à un moment donné, revenez nous voir.

Une voix: Un beau petit hochet pour les Fêtes.

Le Président: Non, mais j'ai une belle chose à vous dire, chers collègues.

[Traduction]

Hier après-midi, nous avons accueilli un nouveau greffier au Bureau de la Chambre des communes. Il n'arrive pas souvent que nous ayons de nouveaux greffiers, nous accueillons aujourd'hui Carol Chafe.

Carol, au nom de mes collègues, je vous souhaite la bienvenue au Bureau.

Des voix: Bravo!

[Français]

Une voix: C'est un cadeau de Noël.

Le Président: Oui, c'est un cadeau de Noël pour nous.

[Traduction]

Conformément à l'ordre pris le mardi 12 décembre 1995 et au paragraphe 78(3) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toutes les questions nécessaires pour mettre fin à l'étude du